

AVIS PUBLIC**ENTRÉES EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants lors de sa séance ordinaire du 17 avril 2018 :

RÈGLEMENT REG-10-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-10 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

RÈGLEMENT REG-362-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 POUR APPORTER DES CORRECTIONS DE NATURE CLÉRICALE, PRÉCISER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PAVILLONS DE JARDIN, AUVENTS RÉTRACTABLES ET PERGOLAS ET AUTRES

RÈGLEMENT REG-362-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À LA ZONE Cv-102 ET D'AJOUTER UNE NOTE À LA ZONE HL-458 AFIN D'AUTORISER QUE LES SUITES D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE SOIENT DES SUITES JUXTAPOSÉES

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 24^e jour d'avril 2018.

Nicole Fréchette
Greffière adjointe

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450-923-6311.